**PROTOCOLE SALLE COMMUNALE**

**SART 10**

1. **Prévention :**

Le Locataire s’engage à respecter et faire respecter les mesures sanitaires :

* Garder vos distances (1,50m)
* Port du masque obligatoire lorsque vous vous déplacez dans la salle
* Lavez-vous les mains régulièrement
* Aérer et ventiler (cfr article 4)
* Si vous présentez des symptômes du Covid-19, l’entrée dans la salle vous est interdite

Du gel hydroalcoolique est à disposition à l’entrée de la salle.

1. **Capacité maximale :**

Le Locataire s’engage à respecter :

* La capacité maximale de 48 personnes assises par table de 8 personnes (mais recommandé 6 par tables soit 36 personnes)
* La capacité maximale de 18 personnes debout

1. **Disposition : plan de salle et le Service :**

Le locataire s’engage à respecter :

* Le plan de la disposition des tables et chaises repris en annexe
* Le sens de circulation (voir plan en annexe)
* Une distance de 1.5m de dossier de chaise à dossier de chaise
* Une distance de 3m avec le bar ou la scène
* Maximum 8 personnes à table de la même bulle (sans les enfants de moins de 12 ans)
* Le protocole de l’Horeca pour le service : les heures de fermeture sont limitées à 01h00. Les repas et les boissons ne peuvent être consommés qu’en places assises. Aucun service au bar n’est autorisé.

1. **Ventilation :**

Le Locataire s’engage à ventiler la salle avec l’obligation de laisser 1 fenêtre sur 2 ouverte :

Si le détecteur CO2 indique une valeur de 900 PPM il faut ouvrir toutes les fenêtres.

Si le détecteur CO2 indique une valeur de 1200 PPM il faut évacuer la salle.

1. **Nettoyage :**

Le Locataire s’engage à faire un nettoyage de la salle suivant **le protocole de nettoyage période** **Covid (voir page 2).**

Fait à Court-Saint-Etienne, le………………………………

Le Locataire,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Protocole nettoyage période Covid

(produits de nettoyage fournis par l’administration communale)

|  |
| --- |
| Tâche |
| Général (partout) deux fois par jour 9h et 14h – virucide (surfaces partagées)   * Garde-corps, main courante * Poignées de portes * Interrupteurs d’éclairage * Bouton poussoir ascenseur + poignée * Pointeuse |
| Sanitaires 2 fois par jour 8h et 13h – nettoyage habituel + virucide (surfaces partagées)   * Poignée de porte * Toilettes, en particulier le siège * Porte papier hygiénique * Brosse de toilette * Bouton poussoir des sanitaires * Robinet pour lavabos * Pompe à savon |
| Réfectoire et cuisine tous les jours – nettoyage habituel + virucide (surfaces partagées)   * Poignée de porte * Interrupteur d’éclairage * Poignées de portes d’armoire/ tiroirs/ lave-vaisselle * Tables et dossier de siège |